

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je : [Accueil](#) > [Relations de travail](#) > [Publications](#) > [Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario Sommaire - Septembre 2016](#)

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► **Foire aux questions**

► **Publications**

► **Formulaires**

► **Conventions Collectives**

► **Lois**

**Mobilité dans la construction
Ontario-Québec**

**Organismes, conseils,
commissions et tribunaux** >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▼

► **S'abonner**

► **Quoi de neuf**

► **Travailleur avisé, travailleur en
santé!**

Suivez le ministère ▼

►  **Twitter**

►  **Facebook**

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l’Ontario - Sommaire - Septembre 2016

Diffusion : janvier 2017

Dernière mise à jour : janvier 2017

Aperçu des négociations

En septembre, 80 règlements^[1] visant environ 70 667 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,4 % (1,5 % dans le secteur public; 1,2 % dans le secteur privé). Deux règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

L'industrie où l'AAM était la plus élevée était les administrations publiques (1,9 %). La convention collective liant la cité d'Ottawa et le Syndicat canadien de la fonction publique visait le plus grand nombre d'employés (environ 6 500), lesquels ont reçu une AAM de 1,9 %.

En septembre, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,8 % et la moyenne pour l'année était de 1,7 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – septembre

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier- septembre (%)
Primaire	nul	nul	nul	nul
Fabrication	1	4 000	1,1	1,6
Construction	1	1 500	1,6	2,0
Commerce et finances	nul	nul	nul	1,4
Transport, communications et services publics	nul	nul	nul	1,8
Administrations publiques	3	6 876	1,9	1,5
Enseignement et services connexes	nul	nul	nul	1,0
Services de santé et assistance sociale	74	57 841	1,4	1,3
Autres services	1	450	1,3	1,8
Tous les règlements	80	70 667	1,4	1,6

Aperçu du deuxième trimestre

Durant le troisième trimestre de 2016, l'AAM était de 1,5 % (115 règlements; 88 739 employés). La durée moyenne des négociations était de 8,9 mois.

Depuis janvier 2016, l'Ontario a connu 22 interruptions de travail. Ces interruptions ont touché 11 398 employés, soit une perte estimée de 0,02 % du temps de travail en Ontario.

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON
#équitravailON

Aperçu des négociations collectives prévues

Au cours du quatrième trimestre de 2016, les conventions majeures qui expireront toucheront notamment les municipalités, les foyers de soins de longue durée, Bell Canada et Purolator.

^[11]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616